



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 avril 2024

**PV N° 04/2024**

**Étaient présents :**

Mrs. Yves CHARNAUX, Charley CHOPARD, André GUICHERD, Denis MARAUX, Charles PIQUARD, Sébastien PIQUARD, Michel SAINT-HILLIER, Nicolas TIROLE.

**Étaient absents excusés :** Pierre BARTHET, Simon BOILLOT-COLLETTE, Thomas CAMELOT.

**Procurations données :** Simon BOILLOT-COLLETTE à Michel SAINT-HILLIER, Pierre BARTHET à Nicolas TIROLE.

**Nombre de membres**

**En exercice : 11**

**Présents : 8**

**Absents : 3**

**Secrétaire de séance :** Denis MARAUX.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la dernière séance et signature du Procès-verbal,
- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Urbanisme,
- Travaux bâtiment et autres,
- Dossier Animations,
- Dossier Achats,
- Dossiers sur table.

1. **Approbation du compte rendu de la réunion du 9 avril 2024 et signature du Procès-Verbal**

Le compte rendu est présenté à l'ensemble des élus. Celui-ci ne faisant l'objet d'aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

2. **Nomination d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Monsieur Denis MARAUX se propose pour remplir cette fonction.

### 3. Dossier urbanisme

-Lotissement Champs Fleuris : l'examen de ce dossier est repoussé en attente de documents complémentaires provenant du Cabinet Coquard.

-Une déclaration préalable pour pose de panneaux photovoltaïques a été envoyée par une société. Le propriétaire entend ne pas donner suite à cette proposition. En conséquence la demande préalable est refusée.

-Une demande de prorogation d'accord pour division de terrains a été acceptée par le service ADS de la CCDB.

-Le conseil émet un avis favorable à la demande de permis de construire d'une maison située rue des Eglantiers.

-Aménagement de la rue des Eglantiers : Le Conseil souhaite que les barrières de la maison en construction qui empiètent sur le début de voie, soient enlevées.

-Terrain 4 rue des Eglantiers : Aucun travaux d'aménagement ne sera pris en charge par la commune.

Une participation aux réseaux (PVR) sera facturée lors de la vente du terrain au propriétaire.

-Aménagement du parking du cimetière : un seul devis ayant été présenté, les membres du conseil souhaitent revoir ce dossier.

### 4. Travaux bâtiments et autres

-Entretien des poêles à granules : un seul devis a été reçu, sur trois propositions envoyées.

Le contrat avec la Société COUDERT est reconduit.

-Invasion des mouches dans l'Eglise : un traitement par désinfection est nécessaire. Deux devis ont été demandés.

-Remplacement du balatum dans la salle de classe de la maternelle : dossier géré par la CCDB. La déclaration a été faite à l'assurance.

-Remplacement des croix aux entrées du village : un devis pour fourniture de bois d'un montant de 210 € est proposé.

-Etude pour remplacement des jeux dans la cour de l'école : Après avis des enseignants, une demande de participation sera adressée à la CCDB.

-Achat d'une cuve à eau : accord du conseil pour achat d'une cuve de 5000 litres en béton.

### 5. Dossier Animations

-Fête de la musique le 29 juin à partir de 19 heures.

-Comice agricole le 12 octobre au stade.

6. Dossiers sur table

-Réglementation sur le brûlage en agriculture : voir panneau d'affichage de la mairie.

-Travaux d'insertion : l'association API 25 - Chantiers départementaux, propose de mettre à disposition de la commune du personnel.

Le conseil préfère employer 2 jeunes du village deux fois 1 semaine, pour effectuer divers travaux d'entretien, avec accompagnement de l'employé communal principal.

7. Information

L'horloge de l'église a été réglée. Pour le bien-être de tous, elle sonne à la bonne heure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le secrétaire de séance,  
Denis MARAUX

Le Maire,  
Charles PIQUARD

**RAPPEL**

**Interdiction de stationnement sur les espaces verts**

Le stationnement ou l'arrêt des véhicules sur les espaces verts altère ou saccage les efforts fournis par les employés communaux destinés à préserver et à embellir le paysage de notre commune.

De plus, il peut occasionner une gêne à la circulation, voire s'avérer dangereux en cas de réduction de la visibilité.

**En conséquence, l'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits et gênants sur les pelouses, plantations et/ou tout autre espace vert, en particulier devant la Vierge et devant le cimetière.**

